

# **LA DICTÉE DES IUT- LA DICTÉE DES ENTREPRISES**

## **Objectifs de la compétition**

*La dictée des IUT - La dictée des entreprises* a pour but de valoriser les étudiants qui se soucient de l'orthographe. Cette compétition doit aussi leur permettre de se confronter aux difficultés orthographiques qui pourraient être celles rencontrées à l'occasion d'un écrit professionnel. A l'issue de cette dictée, les meilleurs de chaque département se verront attribuer un diplôme. Les meilleurs, tous départements confondus, recevront une récompense.

## **Principes de la compétition**

- Une compétition d'orthographe par équipe de deux
- Un texte d'environ 450 mots, inspiré d'écrits professionnels
- Une dictée saisie sur ordinateur

## **Modalités générales**

Chaque département d'IUT engagé dans la compétition, choisira un enseignant qui sera le coordonnateur du projet. Ce dernier relayera les informations pour l'inscription des candidats. Il veillera aussi à la bonne organisation de l'épreuve et de sa correction.

## **Calendrier annuel**

**Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 1<sup>er</sup> mars 2017 (à midi),**  
les étudiants s'inscrivent par équipe à l'adresse suivante :  
[www.dictee-des-iut.fr](http://www.dictee-des-iut.fr)

**Le lundi 13 mars 2017 au plus tard,**  
le coordonnateur au sein de chaque département d'IUT reçoit le texte de la dictée.

**Le matin du mardi 14 mars 2017,**  
a lieu l'épreuve de dictée, à l'issue de laquelle les candidats transmettent leur copie à l'adresse mail que le coordonnateur leur aura indiquée.

**Entre le mardi 14 mars 2017 et le mardi 28 mars 2017,**  
les copies sont corrigées par le coordonnateur et/ou les correcteurs choisis par ce dernier au sein du département d'origine des candidats.  
Le coordonnateur sélectionne les copies correspondant aux trois meilleurs résultats obtenus. Il s'agira donc d'au moins trois copies, éventuellement accompagnées de celles des équipes ex æquo.

**Le mardi 28 mars à midi, au plus tard,**  
ces copies sont envoyées par mail à l'adresse suivante : [www.ladicteedesiut@gmail.com](mailto:www.ladicteedesiut@gmail.com)  
afin d'établir un classement inter-IUT.

## **Organisation de l'épreuve**

- Les candidats sont équipés d'un ordinateur chacun<sup>1</sup> et disposés deux par deux, côte à côte.
- Ils ouvrent un nouveau document Word, OpenOffice ou Pages, et indiquent en haut de la page :
  - leur nom et prénom ainsi que le nom et le prénom de leur binôme,
  - le nom de leur IUT et celui du département (TC, GEA, GACO...) dont ils dépendent.

---

<sup>1</sup> Cf. le règlement de la dictée, article 7.

- Pendant toute la dictée du texte, aucun échange n'a lieu entre co-équipiers, pour ne pas perturber l'écoute du texte. On procédera ainsi à trois lectures :
  - Une première lecture rapide pour comprendre le sens du texte ;
  - Une deuxième au ralenti, avec mention de la ponctuation cette fois, pour permettre de taper ou d'écrire le texte ;
  - Une dernière lecture rapide pour vérifier qu'aucun mot n'a été oublié.
- Toutes les erreurs sont sanctionnées à hauteur d'un point sans distinction du type de faute (ponctuation, majuscule, orthographe, grammaire, accent...). On retirera un point au maximum par mot<sup>2</sup>.
- A la fin de la dernière lecture, les étudiants ont 10 minutes pour échanger, à voix basse, avec leur coéquipier sur les principales difficultés du texte. Ils choisissent et corrigent une version de la dictée.
- Dans ce délai de 10 minutes, ils enregistrent leur dictée au format PDF<sup>3</sup>, avant de l'envoyer pour correction à l'adresse choisie et donnée par le coordonnateur de leur département.
- Les étudiants peuvent s'aider du correcteur orthographique de leur logiciel de traitement de texte ; en revanche, ils ne sont pas autorisés à consulter de sites internet susceptibles de répondre à leurs questions.
- Pour décourager toute velléité en ce sens, on veillera notamment à bien respecter le temps accordé pour la concertation en fin d'épreuve -10 minutes-, quitte à refuser les copies envoyées hors délai.

---

<sup>2</sup> Cf. le règlement de la dictée, article 9.

<sup>3</sup> Cf. le règlement de la dictée, article 7.